

**AR Prefecture**

006-210601365-20230628-2023280606-DE

Reçu le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SOSPEL****SEANCE DU 28 JUIN 2023****L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE VINGT HUIT JUIN A 20H30***Délibération 2023-28-06-06*

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Richard COLSON	x				
Livia VERET		x	x	Martine FERRERO	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x			
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHÉ	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

**Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF**

**Objet :** Extension du périmètre de la labellisation « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » pour une préservation de la qualité du ciel nocturne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que la Communauté de communes Alpes d'Azur, le Parc National du Mercantour et le Parc des Préalpes d'Azur portent une labellisation commune : « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE) ayant ambition la préservation de la qualité du ciel nocturne.

AR Prefecture

006-210601365-20230628-2023280606-DE

Reçu le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

La labellisation RICE est une double reconnaissance. Elle constate la qualité actuelle du ciel nocturne au sein de zone « cœur » et souligne les ambitions d'un territoire pour protéger et valoriser ce ciel par une politique audacieuse et volontaire de l'éclairage public.

Les espaces naturels de la commune présentent une qualité remarquable de ciel nocturne permettant de les intégrer à la zone « cœur » de la future RICE.

Cette distinction internationale reconnaîtra les efforts déjà menés dans les espaces naturels protégés des territoires et ne sera pas porteuse de contraintes réglementaires supplémentaires dans les espaces habités de la commune.

Dans les zones tampon, la labellisation RICE constitue un engagement partagé fort pour préserver la qualité du ciel nocturne du territoire et améliorer l'efficacité de l'éclairage public, tant d'un point de vue de transition énergétique que de lutte contre la pollution lumineuse.

C'est pourquoi M. le Maire propose au conseil municipal de :

**Soutenir** l'extension du label « Réserve Internationale du Ciel Etoilé »

**Mener**, participer ou accompagner de manière volontaire avec le soutien des structures porteuses de la candidature et dans la limite des moyens de la commune, des actions de sensibilisation des habitants et visiteurs aux différents enjeux de préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturne.

**Etudier**, le cas échéant, les solutions techniques visant à améliorer la qualité de l'éclairage public et à les intégrer dans les futurs travaux de rénovation ou de modernisation de son parc d'éclairage public, en accord avec les recommandations techniques formulées dans le guide de l'éclairage public de la RICE « Alpes Azur Mercantour ».

**Informier** de manière volontaire, avec le soutien des structures porteuses de la candidature et dans la limite des moyens de la commune, les habitants et professionnels de la commune sur les dispositions législatives en vigueur pour la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses et veiller à les faire appliquer sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de soutenir la communauté de communes Alpes d'Azur, le Parc National du Mercantour et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour l'extension du label « Réserve Internationale de ciel Etoilé »
- S'engage à contribuer, dans la limite des moyens de la commune, à la préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturne du territoire de la future RICE étendue

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

		Commentaires
Pour	24	
Contre	00	
Absentions	00	

Le Maire,

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting, is written over the bottom right portion of the table.